JOUY

REUNION DU 10 JANVIER 2013

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 03 Janvier 2013 2012, s'est réuni à la Mairie le 10 janvier 2013 à 20 heures 30, sous la présidence du Maire, Christian PAUL-LOUBIERE.

Etaient présents : MM. Christian PAUL-LOUBIERE, Jacky TARANNE, Jean SEIGNEURY, Guy NORMAND, Corinne COME, Christophe GALAMONT, Stéphane BEAUSSIER, Patrice PICHOT, Isabelle DELISLE-MARTIN, Pierre PERTHUIS, Sophie JALENQUES,
Fabrice LAJOIE est arrivé à 20 H 45.

Absents excusés ayant donné procuration : Paul NICOLLE à Christian PAUL-LOUBIERE, Chantal CHEVALLIER à Pascal MARTIN, Michel MARCININ à Jean SEIGNEURY.

Absents excusés : Mélanie LOCHON, Franck HOYAU.

Secrétaire de séance : Isabelle DELISLE-MARTIN.

En préambule le Maire demande aux membres du conseil municipal l'autorisation de bien vouloir rajouter un point à l'ordre du jour suite à une situation d'urgence eu égard à l'arrêt maladie d'un agent : soit la création d'un poste d'adjoint administratif non permanent pour accroissement temporaire d'activité.

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité.

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le compte rendu du précédent conseil municipal du 06 décembre 2012 n'appelle aucune observation.

2) COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE

Le Maire fait lecture du document joint en annexe.

Jacky TARANNE précise que les demandes de subventions concernant les travaux d'assainissement et d'adduction potable sont en cours et que le dossier sera prochainement transmis à Chartres Métropole.

3) DELIBERATIONS MODIFICATIVES :

a) Budget Principal

Jacky TARANNE présente la délibération modificative n° 8 du budget principal.

BUDGET PRINCIPAL JOUY année 2012
DELIBERATION MODIFICATIVE N° 8

en euro

D	R	ARTICLE	LIBELLE OPERATION	CREDIT OUVERT AU B.P.	MODIFICATION	TOTAL (BP+DM7)
		Réajustement frais d'électricité				
D		*60612*	*électricité*	40 000	5 700	45 700
		Réajustement frais télécommunications				
D		6262	Frais télécommunications	9 000,00	1 600,00	10 600,00
		Réajustement suite avenant convention année 2012				
D		6247	*Transports collectif*	30 000	7 000	37 000
		Réajustement dépenses 2012				
D		6156	*maintenance*	17 000	1 100	18 100
		Réajustement entretien véhicules				
D		61551	*matériel roulant*	2 500	3 000	5 500
		Réajustement fournitures diverses				
D		60632	*fourniture petit équipement*	2 500	3 000	5 500
		Réajustement dépenses de gaz				
D		60621	*combustible*	50 000	2 000	52 000
		prélèvement sur charges de personnel				
D		6411	personnel titulaire	290 000,00	-9 900,00	280 100,00
D		*6531*	*Indemnités*	58 000,00	-700,00	57 300,00
		Remboursement des frais d'électricité du complexe sportif (partie bâtiment) et des frais de régie par Chartres métropole				
	R	74718	Autres dotations	920,00	1 880,00	2 800,00
		Réajustement main d'œuvre en régie réalisée pour le budget moulin sur l'année 2012				
	R	*70 841*	*produits aux budgets annexes*	*13 500,00*	*10 920,00*	24 420,00

BALANCE DE FONCTIONNEMENT						
D				1 339 505,00	12 800,00	1 352 305,00
	R			1 339 505,00	12 800,00	1 352 305,00
Solde				**0,00**	**0,00**	**0,00**
BALANCE D'INVESTISSEMENT						
D				1 047 379,75	0,00	1 047 379,75
	R			1 047 379,75	0,00	1 047 379,75
Solde				**0,00**	**0,00**	**0,00**
BALANCE GENERALE						
D				2 386 884,75	12 800,00	2 399 684,75
	R			2 386 884,75	12 800,00	2 399 684,75
Solde Général				**0,00**	**0,00**	**0,00**

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité cette délibération modificative n° 8.

b) Budget Moulin

Jacky TARANNE présente la délibération modificative n° 3 du budget moulin.

BUDGET MOULIN année 2012
DELIBERATION MODIFICATIVE N° 3

en euro

D	R	ARTICLE	LIBELLE OPERATION	CREDIT OUVERT AU B.P.	MODIFICATION	TOTAL (BP+DM2)
Remboursement main d'œuvre en régie pour travaux du moulin sur l'année 2012 au budget principal						
D		*6419*	*Remboursement sur rémunération du personnel*	*0*	10 920	10 920
Prélèvement sur les dépenses de fonctionnement (chapitre 11)						
D		*6061*	*fournitures non stockables*	10 700	-4 000	6 700
D		*6063*	*Fourniture entretien*	11 000	-5 000	6 000

D		*6152*	*Entretien et réparation*	4 000	-1 500	2 500
D		*6156*	*maintenance*	300	-250	50
D		*6231*	*annonces et insertions*	1 100	-170	930
		BALANCE DE FONCTIONNEMENT				
D				82 000	0	82 000
	R			82 000	0	82 000
		Solde		**0**	**0**	**0**
		BALANCE D'INVESTISSEMENT				
D				582 646	0	582 646
	R			582 646	0	582 646
		Solde		**0**	**0**	**0**
		BALANCE GENERALE				
D				664 646	0	664 646
	R			664 646	0	664 646
		Solde Général		**0**	**0**	**0**

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité cette délibération modificative n° 3.

4) CONVENTION ET AUTRES FORMALITES AVEC CHARTRES METROPOLE :

a) Convention de mise à disposition de services – compétence eau et assainissement

Le Maire fait un rappel du dossier aux membres du conseil municipal.

Suite aux derniers échanges au regard de la précédente délibération du 06 décembre 2012, le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à négocier les derniers points de la convention et l'accord pour signer cette dernière.

Il précise que les grands principes sont fixés mais qu'il reste à préciser certaines missions du personnel communal de manière à ne pas engager la responsabilité des agents techniques en cas de disfonctionnement.

Après délibération, les membres du conseil municipal autorisent le Maire à :
- Négocier les derniers détails de cette convention,
- Signer la présente convention avec Chartres Métropole.

b) Convention d'entretien d'un équipement d'intérêt communautaire – Centre de Loisirs Sans Hébergement de Jouy

Le Maire indique que pour des raisons de proximité et de réduction de certains coûts, Chartres Métropole a proposé à la commune de Jouy de prendre en charge, moyennant remboursement des dépenses engagées, les travaux de petit entretien du Centre de Loisirs.

Les modalités techniques et financières étant définies par une convention d'un an renouvelable une fois à compter du 1er janvier 2013 ; le Maire demande :

- l'autorisation de négocier les détails de cette convention,
- ainsi que l'accord pour signer cette dernière.

Après délibération, les membres du conseil municipal autorisent le Maire à :

- Négocier les derniers détails de cette convention,
- Signer la présente convention avec Chartres Métropole.

5) DEMANDE DE SUBVENTION POUR TRAVAUX 2013 :

a) Demande de subventions FDAIC 2013 et Fonds de Concours – Travaux d'aménagement du parking – 15 rue du Fossé Bourg à JOUY

Le Maire fait part du projet de réalisation des travaux suivants : Aménagement de six places de parking au 15 rue du Fossé Bourg à JOUY. Les travaux de Maîtrise d'œuvre seront réalisés par la commune de Jouy. Il précise également que ces travaux avaient été approuvés sur l'année 2012 (voir délibération du 14 décembre 2011) mais qu'ils n'ont pas pu être réalisés n'ayant pas obtenu la subvention sollicitée au titre du FDAIC 2012 pour dépassement de plafond.

Il propose de représenter ce dossier au titre du FDAIC 2013, en effet, au regard des critères du règlement du fonds départemental d'aides aux communes pour l'année 2013, la commune peut y prétendre.

Le montant des travaux est estimé à 8.036,85 H.T. – soit 9.612,07 € T.T.C

Il sollicite, à cet effet, une subvention au titre du :

- fonds départemental d'aides aux communes pour cette réalisation, pour un montant de 2.411,06 €, soit 30 % du coût HT du projet,
- ainsi qu'une subvention au titre du Fonds de Concours de la communauté d'agglomération de Chartres Métropole pour la somme de 2.812,90 € soit 35 % ou jusqu'à équivalence de l'autofinancement communal dans le cas où l'autre subvention attendue ne serait pas obtenue.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :
Début des travaux : mai 2013
Fin des travaux : juin 2013

Le **plan de financement** de cette opération s'établit comme suit :

Charges (coût du projet) en € HT		Produits (financeurs) en €	
=> coût global	8 036,85 €	=> Financements privés	0,00 €
Devis entreprise EIFFAGE (2011)	8 036,85 €		
=> coût détaillé	0,00 €	=> Financements publics	8 036,85 €
Néant			
		FDAIC (30 %)	2 411,06 €
		Fonds de concours (35 %)	2 812,90 €
		Autofinancement	2 812,90 €
Total Charges	**8 036,85 €**	**Total Produits**	**8 036,85 €**
soit un financement total à hauteur de :		*65,00%*	
dont financements privés :		*0,00%*	
dont financements publics :		*65,00%*	
Autofinancement de l'opération à hauteur de :		35,00%	

Le Maire demande aux membres du conseil municipal d'approuver ces travaux et de l'autoriser à solliciter les subventions au titre du FDAIC 2013 et du Fonds de concours.

Après délibération, les membres du conseil :
- approuvent la réalisation de ces travaux,
- autorisent le Maire à solliciter les subventions au titre du FDAIC 2013 et du Fonds de concours,
- et acceptent d'autofinancer le solde de ces opérations.

b) Demande de subventions FDAIC 2013 – Travaux d'aménagement de sécurité RD6 – Avenue des Parigaudes à JOUY

Le Maire fait part du projet de réalisation des travaux suivants : Aménagement de sécurité RD6 – avenue des Parigaudes à JOUY (opération 1204). Les travaux de Maîtrise d'œuvre sont réalisés par la commune de Jouy.

Le montant des travaux est estimé à 7.560,00 H.T. – soit 9.041,76 € T.T.C

Il sollicite à cet effet :

- une subvention au titre du fonds départemental d'aides aux communes pour cette réalisation, pour un montant de 2.268,00 €, soit 30 % du coût HT du projet.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :
Début des travaux : 2ème quinzaine d'avril 2013
Fin des travaux : 1er semestre 2013

Le **plan de financement** de cette opération s'établit comme suit :

Charges (coût du projet) en € HT		Produits (financeurs) en €	
=> coût global	7 560,00 €	=> Financements privés	0,00 €
Devis entreprise EIFFAGE	7 560,00 €		
=> coût détaillé	0,00 €	=> Financements publics	7 560,00 €
Néant		FDAIC (30 %)	2 268,00 €
		Autofinancement	5 292,00 €
Total Charges	**7 560,00 €**	**Total Produits**	**7 560,00 €**

soit un financement total à hauteur de :	*30,00%*
dont financements privés :	*0,00%*
dont financements publics :	*30,00%*
Autofinancement de l'opération à hauteur de :	70,00%

Le Maire demande aux membres du conseil municipal d'approuver ces travaux et de l'autoriser à solliciter les subventions au titre du FDAIC 2013.

Corinne COME intervient en précisant qu'elle a eu de très bons retours depuis la mise en place du marquage provisoire et que cet aménagement est très efficace.

Après délibération, les membres du conseil :
- approuvent la réalisation de ces travaux,
- autorisent le Maire à solliciter les subventions au titre du FDAIC 2013,
- et acceptent d'autofinancer le solde de ces opérations.

c) Demande de subventions Fonds de Concours/FDAIC 2013/FIPD – Installation d'une caméra de surveillance au centre bourg de Jouy

Le Maire fait part du projet de réalisation des travaux suivants : Installation d'une caméra de surveillance au centre bourg à Jouy

Les travaux de Maîtrise d'œuvre sont réalisés par la commune de Jouy.

Le montant des travaux est estimé à 8.000,00 € HT soit 9.568,00 € TTC (TVA à 19,60 %).

Il sollicite à cet effet :

- une subvention, au titre du fonds de concours auprès de la communauté d'agglomération de Chartres Métropole, pour un montant de 2.000 €, soit 25 % du montant HT des travaux, ou jusqu'à équivalence de l'autofinancement communal dans le cas où les autres subventions attendues ne seraient pas obtenues,
- une subvention au titre du fonds départemental d'aides aux communes pour cette réalisation, pour un montant de 2.400 €, soit 30 % du coût HT du projet,
- une subvention au titre du FIPD, pour un montant de 1.600 €, soit 20 % du coût HT du projet (cette délibération venant compléter celle du 02 juillet 2012 – n° 055-02.07.2012, suite à une modification du règlement des subventions 2013 du FIPD)

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :
Début des travaux : courant 1er semestre 2013
Fin des travaux : 2ème semestre 2013.

Le **plan de financement** de cette opération s'établit comme suit :

Charges (coût du projet) en € HT		**Produits (financeurs) en €**	
=> coût global	8 000,00 €	=> Financements privés	0,00 €
Estimation cabinet SECTRANS	8 000,00 €		
=> coût détaillé	0,00 €	=> Financements publics	8 000,00 €
Néant		Fonds de concours (25 %)	2 000,00 €
		FDAIC (30 %)	2 400,00 €
		FIPD (20 %)	1 600,00 €
		Autofinancement	2 000,00 €
Total Charges	**8 000,00 €**	**Total Produits**	**8 000,00 €**
soit un financement total à hauteur de :		*75,00%*	
dont financements privés :		*0,00%*	
dont financements publics :		*75,00%*	
Autofinancement de l'opération à hauteur de :		25,00%	

Pascal MARTIN intervient afin de savoir si l'endroit d'installation de cette caméra a déjà été fixé, Jacky TARANNE répond que cela devra être déterminé avant le démarrage des travaux de la 2ème tranche du centre bourg ; Christian PAUL-LOUBIERE précise que l'endroit le plus adapté est au niveau du Crédit Agricole, que ce lieu d'implantation a été arrêté avec le cabinet SECTRANS et le référent de la gendarmerie.

Par ailleurs, nous implanterons d'autres caméras, en complément, sur l'ensemble de la commune.

Un courrier va être envoyé à Chartes métropole afin d'obtenir les précisions nécessaires à cette installation pour le passage des fourreaux.

Le Maire demande aux membres du conseil municipal d'approuver ces travaux et de l'autoriser à solliciter les subventions au titre du Fonds de concours, FDAIC 2013 et du FIPD.

Après délibération, les membres du conseil :

- approuvent la réalisation de ces travaux,
- autorisent le Maire à solliciter les subventions au titre du Fonds de concours de Chartres Métropole, FDAIC 2013 et du FIPD,
- et acceptent d'autofinancer le solde de ces opérations.

6) CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF NON PERMANENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE :

Le Maire indique que le personnel administratif de la mairie est confronté à un surcroit de travail suite à un arrêt maladie d'un agent et demande l'autorisation aux membres du conseil municipal de recruter :

- un agent administratif non titulaire,
- sur un emploi non permanent,
- pour accroissement temporaire d'activité,
- sur une base de 16 h 50 hebdomadaire,
- pour une durée de 15 jours renouvelable,
- selon les conditions de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- un adjoint administratif, de 2ème classe, 2ème échelon.

Les membres du conseil municipal autorisent le maire à créer ce poste dans les conditions ci-dessus indiquées.

7) QUESTIONS DIVERSES

a) Date prochain conseil municipal :

Le lundi 25 février 2013 à 20 h 30

b) Date prochaine commission d'appel d'offres :

Le jeudi 17 janvier 2013 à 18 h 30

c) **Prise de fonction de François FONTELLE en tant que gardien du complexe sportif au 1er janvier 2013 :**
Le Maire indique que cet agent est un personnel communal embauché suite à mise en place de la convention avec Chartres Métropole ; les frais étant remboursés par l'agglomération.

Jean SEIGNEURY précise qu'il va rencontrer demain, avec François FONTELLE, le gardien du complexe du collège de soutine afin de prendre des conseils.

Sophie indique qu'il y a eu un souci dernièrement avec un enfant blessé, que les pompiers ont dû se déplacer mais qu'ils n'ont pas pu rentrer sur le terrain par la porte du bas. Le Maire précise que le nécessaire va être effectué.

d) **Inauguration du complexe sportif :**
Le Maire indique qu'il s'est rapproché de Chartres Métropole et que les précisions seront communiquées dès réception.

e) **Projet d'aménagement à 2 x 2 voies de RN 154 et RN 12 :**
Le Maire fait part du courrier reçu le 21 décembre 2012 du préfet de la région centre, confirmant que le tracé retenu est celui qui passe par St Prest.

f) **Bennes à déchets végétaux :**
Sophie JALENQUES indique que la question lui a été posée plusieurs fois quant aux moyens de se débarrasser des sapins de noël, entre autre. Elle demande s'il ne serait pas possible d'envisager pour l'année 2013 une mise en place plus longue des bennes à déchets végétaux. Le Maire répond qu'il va émettre un courrier en ce sens à Chartres Métropole.

g) **Travaux à effectuer :**
- Guy Normand indique qu'un lampadaire au 6 rue du parc ne fonctionne plus,
- Stéphane BEAUSSIER demande que l'on puisse reboucher les trous devant le container pour habits à l'Arsenal ; le Maire répond que cela sera effectué dès que le temps le permettra,
- Stéphane BEAUSSIER indique que l'eau a du mal à s'écouler av de Chardon ; les bouches ne seraient-elles pas obstruées ; Jacky TARANNE indique qu'une consultation va être lancée car le contrat n'est plus valide.

h) **Communication :**
Pascal MARTIN indique qu'une revue de 4 pages va être distribuée dans les boites aux lettres des joviens ce week-end.

i) **Commission scolaires :**

Pascal MARTIN fait part des derniers éléments en sa possession. Il indique que la commission doit se réunir afin d'étudier la totalité de ce dossier et donner un avis quant à l'opportunité d'envisager la mise en place de ce rythme scolaire sur 2013 ou 2014. Il précise, qu'à ce jour, si la commune ne se manifeste pas, la mise en place de ce nouveau rythme scolaire sera effective à compter de la rentrée 2013, à contrario, pour une mise en place en 2014 il faudra motiver notre souhait.

Le Maire précise qu'il y aura également un autre point à rajouter à l'ordre du jour de cette réunion, l'étude d'une possible ouverture d'une classe supplémentaire sur 2013, sachant qu'il faudrait être certain de la pérenniser sur les 5 à 6 années à venir. Une confirmation est attendue de la part de l'inspection académique courant février 2013.

La partie restauration va être étudiée de façon approfondie vu les taux de remplissages actuels, mais Pascal MARTIN tient à signaler que le fait d'en avoir parlé à la réunion publique et d'avoir rassuré les parents, une baisse d'environ 10 enfants a été constatée. Un remerciement est adressé à l'attention de tous les parents.

La date de la commission scolaire est fixée au :

- 07 février 2013 à 20 h 30 ou au 14 février 2013 à 20 h 30 (en cas d'empêchement du Président).

La séance est levée à 21 h 55.

MAIRIE DE JOUY (EURE ET LOIR)